



# COLLEGIENNES, COLLÉGIENS

**UNE AVENTURE CITOYENNE**

**NOUS ATTEND !**

Appel à Projets  
« Devenir Citoyens » 2024-2025

## APPEL À PROJETS AU COLLEGE - 2024/2025

### « DEVENIR CITOYENS »

#### I – Objet de l'appel à projets

Pour l'année scolaire 2024/2025, le Département de la Charente-Maritime souhaite favoriser au sein de chaque collège, les initiatives citoyennes portées par les élèves.

Cette ambition, qui relève d'une démarche participative, vise les collégiens en les aidant à financer des projets au sein de leur établissement.

Dans chaque collège candidat, deux **Conseillers départementaux jeunes** (un garçon et une fille de préférence) seront élus parmi les élèves participant à la démarche. Ils seront les référents du groupe d'élèves volontaires auprès des adultes de la communauté éducative et du Département pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet.

***Thématique : "Changer le regard sur le handicap et le vieillissement"***

Dans le cadre du schéma départemental de l'autonomie 2023-2027, le Département développe des actions en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Ces actions ont vocation à faire émerger de nombreuses initiatives collectives dont les objectifs sont de :

- Promouvoir le vivre ensemble,
- Sensibiliser à l'accueil des jeunes handicapés « pour que la différence ne soit plus un handicap »,
- Favoriser les projets intergénérationnels avec les personnes âgées,
- Impulser le partage d'expériences,
- Sensibiliser les jeunes aux métiers de la santé et du médico-social.

En effet, l'inclusion de la population en perte d'autonomie au sein de la société peut se travailler dès le plus jeune âge au sein de toutes les sphères (familiale, éducation, scolaire, etc...), pour permettre à tous d'avoir les connaissances nécessaires sur le vieillissement et le handicap.

Une société inclusive, c'est aussi une société où l'on reconnaît les personnes âgées et les personnes en situation de handicap pour ce qu'elles apportent à la collectivité : le bénévolat, la transmission, l'engagement familial et associatif...

Par ailleurs, l'objectif de cet appel à projets est également de sensibiliser les jeunes aux métiers dans le champ de l'autonomie, en proposant des actions visant à mieux faire connaître et découvrir les métiers de ce secteur d'activité.

Il est possible de s'associer à des associations, les établissements et services médico-sociaux ou autres établissements scolaires afin de construire un projet qui soit porteur de sens pour la jeunesse.

## **II – Accompagnement et aide aux projets**

### **Aide aux projets - Réseau Canopé 17**

Pour vous aider à imaginer et identifier un projet, le Département en partenariat avec le Réseau Canopé 17 propose un accompagnement :

- En amont du dépôt de dossier, vous avez la possibilité de faire appel à l'Atelier Canopé 17 qui se rendra au sein de l'établissement et proposera aux élèves et équipes éducatives un temps de réflexion permettant d'identifier et faire émerger les idées pour élaborer un projet citoyen.
- Cette intervention prendra la forme d'un "hackathon", défi pédagogique (3H) proposé aux élèves et à toute personne intéressée (équipes éducatives, parents, partenaires extérieurs au collège ...), qui vise à favoriser la créativité et à apporter des solutions nouvelles et innovantes concernant la problématique "Devenir citoyens".
- Ce "hackathon" peut être mené avec 15 personnes au minimum et 30 au maximum.  
Le réseau Canopé 17 pourra intervenir dans les établissements entre le 9 septembre 2024 et le 21 février 2025.

Pour les inscriptions et renseignements complémentaires, contactez le réseau Canopé 17 :

[contact.atelier17@reseau-canope.fr](mailto:contact.atelier17@reseau-canope.fr)

### **Accompagnement du Département**

Pour un accompagnement personnalisé et un suivi des projets, le Département propose :

- Une plateforme de partage et de contact pour le suivi et l'avancement des projets.
- Un conseil pour la présentation des projets au jury.
- Une intervention au sein des établissements afin de sensibiliser les jeunes à l'action et au rôle du Département. Un animateur départemental sollicitera les Conseillers départementaux de chaque canton référent, afin qu'ils puissent s'associer à cette visite et présenter leur fonction électorale (sous réserve de leurs disponibilités).

Pour les renseignements complémentaires, contactez le Département :

[cdj17@charente-maritime.fr](mailto:cdj17@charente-maritime.fr)

Laurent GAREL

## **III – Bénéficiaires et critères d'éligibilité**

### **Les bénéficiaires :**

- Les collèges (publics et privés)

### **Éligibilité des dossiers :**

- Le projet présenté doit répondre à la thématique de l'appel à projets.
- Le projet présenté doit impliquer des élèves de niveaux différents (a minima 2 niveaux ou 2 groupes).
- Designé, au sein du groupe projet, 2 Conseillers départementaux jeunes.
- Un seul projet par établissement.
- Restitution au sein de l'établissement.

### **NOMBRE D'ÉLÈVES CONCERNÉS**

- Le nombre minimum d'élèves impliqués est de 15 élèves, afin de créer une réelle synergie au sein de l'établissement.
- Dispositif qui doit profiter à l'ensemble des collégiens et s'intégrer dans un projet porté par l'établissement et si possible en lien avec les Conseils de Vie Collégienne.

## CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX JEUNES

- Au sein du groupe, deux représentants devront être désignés pour être les Conseillers départementaux jeunes. En lien avec le référent adulte, ils auront pour missions :
  - o d'assurer la représentation du groupe d'élèves impliqués dans la démarche au sein de leur collège pour accompagner la communauté éducative dans l'élaboration du projet,
  - o d'être les interlocuteurs du Département,
  - o de présenter le projet devant le jury de l'appel à projets.

## RESTITUTION

- L'objectif est que le projet rayonne au sein de l'établissement scolaire et puisse faire "écho" auprès du plus grand nombre de collégiens.
- La restitution au sein de l'établissement est donc un critère d'éligibilité. Les modalités restent à la discrétion du collège (numérique, journal, débat, conférence, musique, théâtre, arts graphiques, événements sportifs ou citoyens...)

## IV – Jury

A réception des dossiers, une convocation sera transmise aux Conseillers départementaux jeunes, afin qu'ils puissent présenter leur projet devant le jury de l'appel à projets qui se tiendra à la :

Maison du Département à Saintes, le **mercredi 26 mars 2025**.

La durée de la présentation du projet, par les 2 Conseillers départementaux jeunes, sera d'environ 10 minutes à l'aide d'un support visuel. L'ensemble des autres collèges participants et les membres du jury seront présents et pourront échanger avec vos représentants.

- Environ 5 minutes de présentation par collège (descriptif du projet et modalités de restitution).  
*Un support de présentation peut être proposé au jury (vidéo de groupe, esquisses, croquis, photographies, Power Point ou tout autre document...). Un ordinateur sera mis à disposition des Conseillers départementaux jeunes. Le support de présentation n'est pas obligatoire.*
- 5 minutes d'échange avec le jury et les membres des autres collèges.

Le transport sera pris en charge par le Département.

## V– Modalités de restitution

Au 12 mai 2025, tous les établissements ayant participé à l'appel à projets "Devenir citoyens" devront fournir un bilan ou compte rendu ou journal de l'action réalisée, accompagné de photographies.

Ce bilan pourra être fourni au format choisi par les collégiens et adapté à chaque projet. Document Word, PDF (4 pages maximum), Power Point (10 slides maximum), Film (3 à 5 minutes maximum)

Il s'agira d'apprécier la restitution du projet au sein du collège.

Une cérémonie de clôture réunissant l'ensemble des élèves et référents ayant participé à cette action citoyenne sera organisée afin de valoriser les projets soutenus par le Département. Le transport sera pris en charge par le Département.

Le Département organise une semaine de l'autonomie en juin 2025 avec des ateliers de sensibilisation autour du vieillissement et du handicap pour le grand public et les établissements scolaires, la promotion du vivre ensemble et la communication sur les interventions des associations dans les milieux scolaires. La présentation des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets lors de la cérémonie de clôture sera un temps fort de cette semaine pour mettre en lumière la mobilisation des collégiens.

## **VI – Modalités de soutien financier**

Le montant de la subvention sera voté en Commission Permanente du Département au 2nd trimestre 2025.

- La subvention est plafonnée à 1 000 € à raison de 80% maximum du projet
- La subvention sera versée en une fois, après le vote en Commission Permanente

## **VII– Comment répondre ?**

**Par téléservice sur le site Internet du Département de la Charente-Maritime – via le lien suivant :**

[https://avotreservice.charente-maritime.fr/e\\_services/appel-a-projets-devenir-citoyens/](https://avotreservice.charente-maritime.fr/e_services/appel-a-projets-devenir-citoyens/)

**Pour tout renseignement :**

Contact **par mail** : [cdj17@charente-maritime.fr](mailto:cdj17@charente-maritime.fr)

ou

Contact **par téléphone** : **05 46 31 73 08 / 07 77 60 96 55 (Laurent GAREL)**

**Date limite de dépôt des dossiers :**

Le dossier de candidature **COMPLET** doit être déposé au plus tard le **10 mars 2025**.

La Charente-Maritime possède un tissu associatif fort et compte à ce jour plus de 13 000 associations réparties sur son territoire.

Dans la continuité de ses compétences en matière de solidarité et d'action sociale, le Département de la Charente-Maritime est engagé depuis 2018 en faveur de celles et ceux qui contribuent activement au vivre-ensemble et consolide ainsi le lien social qui anime nos communes.



Département de la Charente-Maritime  
85 boulevard de la République - CS 60003  
17076 La Rochelle cedex 9 - Tél. 05 46 31 70 00